

Liberté Égalité Fraternité



VOUS VOUS TROUVEZ DANS UN ESPACE EXPOSÉ AU RISQUE FEUX DE FORÊT DES RESTRICTIONS OU INTERDICTIONS DE NAVIGATION PEUVENT S'APPLIQUER

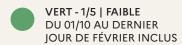
DÈS LE NIVEAU DE VIGILANCE JAUNE, IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES ESPACES EXPOSÉS.

SONT CONCERNÉS PAR CES DISPOSITIONS :

les équipements de navigation type canoé, kayak, paddle

Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies - 2023 - Gironde, Landes et Lot-et-Garonne

ACCÈS RÉGLEMENTÉ: LES NIVEAUX DE VIGILANCE



JAUNE - 2/5 | MOYENNE DU 01/03 AU 30/09 INCLUS

DÉCLENCHÉS PAR DÉCISION PRÉFECTORALE :

ORANGE - 3/5 ÉLEVÉE

ROUGE - 4/5 TRÈS ÉLEVÉE

NOIR - 5/5
EXCEPTIONNELLE

CONNAÎTRE LE NIVEAU DE VIGILANCE DU JOUR



gironde.gouv.fr landes.gouv.fr lot-et-garonne.gouv.fr dfci-aquitaine.fr

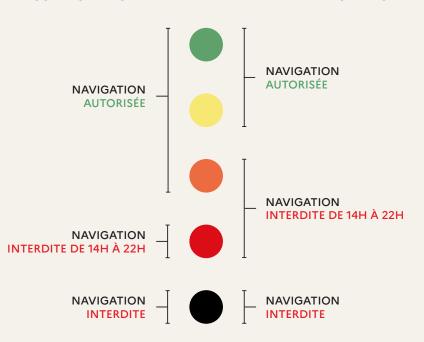
QU'EST-CE-QU'UN ESPACE EXPOSÉ ?

Les massifs forestiers, tous les espaces en nature de bois, forêts, landes, plantations, ou reboisement continus et homogènes, y compris les voies terrestres et nautiques qui les traversent, ainsi que toutes les zones situées dans un périmètre de 200 mètres autour de ces espaces dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

VOUS NAVIGUEZ EN RIVIÈRE

VOUS ÊTES ENCADRÉ
VOUS ÊTES AVEC UN PROFESSIONNEL
DURANT TOUTE VOTRE ACTIVITÉ

VOUS N'ÊTES PAS ENCADRÉ VOUS PRATIQUEZ LIBREMENT VOTRE ACTIVITÉ



SI VOTRE ACCÈS À LA RIVIÈRE SE FAIT PAR LA FORÊT À BORD D'UN VÉHICULE À MOTEUR, DES RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUENT



VOIES DFCI: NON OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE, RÉSERVÉES AUX SECOURS ET EXPOITATIONS FORESTIÈRES

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur le site de votre Préfecture.









